

S.I.R.P. CHAMPROND-EN-PERCHET - BRUNELLES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 AVRIL 2026

Réunion du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Champrond-en-Perchet / Brunelles du jeudi 16 avril 2026 à dix-huit heures trente minutes à la salle communale de Champrond-en-Perchet, légalement convoqué par le Président sortant, Monsieur Jean-Claude CHEVÉE.

Date de convocation : 10 avril 2026.

Nombre de délégués en exercice : 8

Membres présents (6) : CHEVÉE Jean-Claude, ABELARD Morgane, BOUILLY Delphine, COURPOTIN Stéphane, Christelle DURAND, Valérie TRIVERIO, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : HAUDRY Valérie (a donné pouvoir à COURPOTIN Stéphane), et CHERAMY Emilie.

Ordre du jour :

- Installation de la commission administrative.
- Election d'un Président et d'un Vice-Président.
- Approbation du procès verbal de la réunion du 10/03/2026.
- Indemnités de fonction.
- Désignation d'un délégué au CNAS.
- Désignation d'un délégué au GIP RECIA.

Après avoir procédé à l'appel nominal, vu la délibération du 2 avril 2026 du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet et la délibération du 9 avril 2026 du Conseil Municipal d'Arcisses désignant les délégués des communes à la commission administrative du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Champrond-en-Perchet et Brunelles, M. CHEVÉE Jean-Claude, Président sortant, déclare installer : M. CHEVÉE Jean-Claude, Mme ABELARD Morgane, Mme BOUILLY Delphine, Mme DURAND Christelle, M. COURPOTIN Stéphane, Mme TRIVERIO Valérie, Mme CHERAMY Emilie, Mme HAUDRY Valérie, dans leurs fonctions.

Doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude CHEVÉE assure la présidence de l'assemblée. Il constate que la condition de quorum est remplie.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire. Mme DURAND Christelle et Mme TRIVERIO Valérie sont désignées comme assesseurs par le Comité Syndical.

Election du Président et du Vice-Président

Le Président et le Vice-Président sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- **Election du Président :**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu : - M. CHEVÉE Jean-Claude : quatre voix (4 voix)

- M. COURPOTIN Stéphane : trois voix (3 voix)

M. CHEVÉE Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et est immédiatement installé.

- **Election du Vice-Président :**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

A obtenu : - M. COURPOTIN Stéphane : sept voix (7 voix)

M. COURPOTIN Stéphane ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président et est immédiatement installé.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/03/2026

Le procès verbal de la réunion du 10/03/2026, transmis aux membres du Comité Syndical le 12/03/2026 d'une part, et le 10/04/2026 d'autre part, ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à la majorité (6 pour et 1 abstention), un nouveau membre n'ayant pas participé à cette réunion a souhaité s'abstenir.

Indemnités de fonction

Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe le taux maximum de l'indemnité des présidents des syndicats de communes par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Il appartient au Comité Syndical de déterminer le taux de cette indemnité pour l'exercice des fonctions, dans la limite du taux maximum fixé par la loi.

Pour un syndicat de communes de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du président, en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 6.69 %.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 6.69 % de l'indice brut 1027.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Désignation d'un délégué au CNAS

Après en avoir délibéré, Monsieur COURPOTIN Stéphane est désigné pour représenter le syndicat auprès du Comité National d'Action Sociale.

Désignation d'un délégué au GIP RECIA

Par délibération du 10/03/2026, le Comité Syndical avait désigné Monsieur Stéphane COURPOTIN en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-Claude CHEVÉE en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de reconduire leur mandat.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Président lève la séance.

Date à retenir : 30/04/2026 : réunion du comité syndical.

Procès verbal approuvé en séance du Comité Syndical du :

Le Président,
Jean-Claude CHEVÉE



La Secrétaire,
Morgane ABELARD

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU 16 AVRIL 2026

Liste des délibérations du Comité Syndical du SIRP Champrond-en-Perchet - Brunelles, réuni le 16 avril 2026 à dix-huit heures trente à la salle communale de Champrond-en-Perchet sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE.

Date de convocation : 10 avril 2026.

Nombre de délégués en exercice : 8

Membres présents (6) : CHEVÉE Jean-Claude, ABELARD Morgane, BOUILLY Delphine, COURPOTIN Stéphane, Christelle DURAND, Valérie TRIVERIO, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : HAUDRY Valérie (a donné pouvoir à COURPOTIN Stéphane), et CHERAMY Emilie.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire. Mme DURAND Christelle et Mme TRIVERIO Valérie sont désignées comme assesseurs par le Comité Syndical.

Ordre du jour :

- Installation de la commission administrative.
- Election d'un Président et d'un Vice-Président.
- Approbation du procès verbal de la réunion du 10/03/2026.
- Indemnités de fonction.
- Désignation d'un délégué au CNAS.
- Désignation d'un délégué au GIP RECIA.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

- REF. 2026/004
Installation de la commission administrative – Election du Président et du Vice-Président.
- REF. 2026/005
Indemnité de fonction du Président.
Vote favorable à l'unanimité des membres présents.